



## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Séance du conseil municipal du 10 mai 2021

**COATICOOK, le 10 mai 2021** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

#### Informations générales sur les travaux de la Ville

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés de la division voirie s'affairent au balayage des rues, à la réparation des nids de poules et au nivellement des chemins en milieu rural. Le rechargement débutera bientôt ;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook poursuivent des travaux de préparation de l'installation du réseau électrique dans le nouveau développement des Érables en poursuivant le remplacement de poteaux ;
- Division des infrastructures, le personnel a finalisé l'installation du mobilier urbain. Ils travaillent sur des bris d'aqueduc des branchements de service et du rehaussement d'infrastructures ;
- Division parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes s'affairent à l'éradication des verts blancs sur les terrains de la Ville, à la préparation des plateaux sportifs pour l'été et les premiers travaux au parc McAuley.

#### Finance

##### Octroi d'une aide financière de 10 019,28 \$ au Centre communautaire Élie-Carrier

Chaque année, le conseil municipal prévoit des montants pour pouvoir offrir de l'aide financière à divers organismes à but non lucratif. Le Centre Communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière et les élus lui ont octroyé 10 019,28 \$.

## **Urbanisme et environnement**

### Plan d'action dans la lutte au Myriophylle à épis au lac Lyster

La présence de myriophylle à épis (MAE), une plante aquatique envahissante, menace l'intégrité écologique du lac et ses usages récréatifs. Malheureusement, on retrouve cette plante à certains endroits dans le lac Lyster. Le RAPPEL est un organisme compétent et spécialisé dans la lutte au MAE. Dans le cas de la situation qui nous préoccupe, une des solutions serait l'arrachage manuel des petites colonies monospécifiques à l'ouest du lac. Cette façon de faire représente une approche sélective à faible impact sur la biodiversité locale, relativement peu coûteuse et nécessitant une faible participation bénévole. De plus, le suivi systématique et récurrent de l'évolution des herbiers sera essentiel dans la stratégie de contrôle à long terme. Le conseil municipal a donc décidé d'accepter l'offre de services du RAPPEL pour une intervention d'arrachage manuel de myriophylle à épis, au montant de 24 685 \$.

### Acceptation de l'offre de service du COGESAF pour la réalisation de la caractérisation de la provenance des sédiments au lac Lyster

L'apport en sédiment constitue une menace pour l'intégrité écologique du lac Lyster. Le COGESAF est un organisme compétent et spécialisé dans le domaine. Une meilleure connaissance de la dynamique du bassin versant du lac Lyster permettra de mieux cibler les interventions futures pour limiter les dommages au lac Lyster. Les élus donnent donc au COGESAF le mandat de réaliser une caractérisation de la provenance des sédiments au lac Lyster, au montant 14 235,12 \$.

## **Loisirs**

### Renouvellement de l'entente avec monsieur Marc Nadon à titre de responsable du poste de lavage

En vertu du règlement concernant les nuisances numéro 12-5 RM450 (2017) et ses amendements, des dispositions sont prévues afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au lac Lyster. L'article 68 du règlement numéro 12-5 RM450 (2017) prévoit que le conseil peut mandater un responsable du poste de lavage, chargé d'en faire la gestion, de voir à l'application du règlement concernant les moules zébrées et habilité à émettre des certificats d'usager et de lavage. M. Marc Nadon s'est montré intéressé à renouveler son contrat de service à titre de responsable du poste de lavage au lac Lyster pour une durée d'une année. Les élus ont renouvelé l'entente avec M. Nadon pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022. Une nouvelle grille tarifaire sera

également appliquée. Il sera possible de la consulter dans les prochains jours sur le site internet de la Ville.

### **Services extérieurs**

#### Réquisition pour la réparation des fissures des deux terrains de tennis et les lignages des deux terrains de pickleball au parc Shurtleff

Le conseil municipal souhaite que les infrastructures qu'il met à la disposition de ses citoyens soient toujours bien entretenues et qu'elles répondent aux besoins des usagers. Pour cette raison, des réparations de fissures des deux terrains de tennis au parc Shurtleff et les lignages des deux terrains de pickleball au parc Laurence doivent être effectués. La compagnie Revêtement tennis Sud-Ouest inc. effectuera ses deux mandats pour un montant de 16 250 \$ plus les taxes applicables.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications  
819 849-2721, poste 256